

Dans quel cas vous trouvez-vous?

public	<p>▶ Vous êtes un établissement rentré en DSN et vous employez des populations dans le périmètre et hors périmètre DSN</p>	<p>▶ Si vous n'avez pas déclaré en DSN les données fiscales de la population exclue : déposer une DADS-U restreinte à la population exclue, avec le code motif de dépôt NO</p> <p>▶ Si vous avez déjà déclaré en DSN les données fiscales pour la totalité des populations : déposer une DADS-U restreinte à la population exclue, avec le code motif de dépôt EX</p>
	<p>▶ Vous êtes un établissement non entré en DSN</p>	<p>▶ Déposer une DADS-U pour l'ensemble de vos employés avec le code motif de dépôt NO</p>
privé	<p>▶ Vous êtes un établissement soumis à l'obligation DSN</p>	<p>▶ Ne pas déposer de DADS-U. Si vous souhaitez effectuer des corrections de données déjà transmises, vous devez le faire en DSN</p>
	<p>▶ Vous êtes un établissement soumis à l'obligation DSN, entré en DSN courant 2020</p>	<p>▶ Transmettre les DSN de début d'année. Ne pas déposer de DADS-U</p>
	<p>▶ Vous êtes un établissement entré en DSN mais vous avez transmis des données incorrectes ou partielles aux organismes complémentaires</p>	<p>▶ Transmettre une DADS-U avec code motif de dépôt OC pour l'ensemble des employés.</p>
	<p>▶ Vous êtes un établissement entré en DSN mais vous employez des populations exclues du périmètre DSN</p>	<p>▶ Pour les populations non exclues : déclarer tout en DSN</p> <p>▶ Pour les populations exclues : les données fiscales doivent être transmises en DSN. Toutefois, il convient de déposer aussi une DADS-U pour la seule population exclue avec le code motif de dépôt EX</p>
	<p>▶ Vous êtes un organisme chargé de déclarer pour le compte d'un tiers employeur des rémunérations non couverts par la DSN (ex : caisse versant des indemnités de congés payés à des salariés)</p>	<p>▶ Transmettre une DADS-U avec code motif de dépôt EN</p>
	<p>▶ Vous êtes un établissement hors périmètre DSN en raison d'une exclusion géographique</p>	<p>▶ Transmettre une DADS-U pour l'ensemble des employés avec le code motif de dépôt NO</p>
régime agricole	<p>▶ Vous êtes en DSN</p>	<p>▶ Ne pas déposer de déclaration annuelle.</p>
	<p>▶ Vous êtes en TESA simplifié sur toute l'année 2020</p>	<p>▶ Ne pas déposer de déclaration annuelle. La MSA procédera aux démarches déclaratives pour votre compte.</p>
	<p>▶ Vous êtes en TESA+ sur toute l'année 2020</p>	<p>▶ Ne pas déposer de déclaration annuelle. La MSA procédera aux démarches déclaratives pour votre compte.</p>
	<p>▶ Vous êtes un employeur ayant migré, en 2020, du TESA simplifié au TESA+ ou inversement</p>	<p>▶ Ne pas déposer de déclaration annuelle. La MSA procédera aux démarches déclaratives pour votre compte.</p>